

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 287 du 13 janvier 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1500115S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9387 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424090S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2015 :

Zaplana, Jean Nigend : 120 766 Numéro de livret de solde : 5 242 698

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2015 :

Séguier, Frédéric Nigend : 184 720 Numéro de livret de solde : 8 034 288

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2015.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. AUBERT*